

BARREAU DE LONGUEUIL -DEMANDE D'ASSERMENTATION*

POUR ÊTRE ADMISSIBLE À UNE ASSERMENTATION par le Barreau de Longueuil, vous devez répondre à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

Condition 1 : Stage effectué dans le district de Longueuil

Condition 2 : Vous travaillerez dans le district de Longueuil

Nom du Stagiaire : Maître de Stage :

Adresse du Bureau :
(stage ou engagement)

Téléphone Bureau :

Adresse résidentielle :

Téléphone résidence : Cellulaire :

Courriel : Date fin de stage :

Dates proposées en 2021 par le Barreau de Longueuil (cochez un seul choix):

- | | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 15 JANVIER | <input type="checkbox"/> 29 JANVIER | <input type="checkbox"/> 12 FÉVRIER |
| <input type="checkbox"/> 26 FÉVRIER | <input type="checkbox"/> 12 MARS | <input type="checkbox"/> 26 MARS |
| <input type="checkbox"/> 9 AVRIL | <input type="checkbox"/> 23 AVRIL | |

TOUTES LES ASSERMENTATIONS DÉBUTENT À 17 H

À RETOURNER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AU BARREAU DE LONGUEUIL PAR COURRIEL À info@barreaudelongueuil.qc.ca

IL EST IMPORTANT DE RÉSERVER AU MOINS DEUX SEMAINES AVANT LA DATE PRÉVUE POUR L'ASSERMENTATION.

CONFIRMATION : UNE CONFIRMATION DE RÉCEPTION DE CE FORMULAIRE VOUS SERA ENVOYÉE PAR COURRIEL. PAR CONSÉQUENT, N'OUBLIEZ PAS D'INDIQUER CLAIREMENT VOTRE ADRESSE COURRIEL.

BARREAU DE LONGUEUIL -DEMANDE D'ASSERMENTATION*

RÈGLES ET CONDITIONS

Pour être admissible à une assermentation par le Barreau de Longueuil, vous devez répondre à l'une des conditions suivantes :

Condition 1 : Stage effectué dans le district de Longueuil

Condition 2 : Vous travaillerez dans le district de Longueuil

TOGE ET RABAT : Le port de la toge est requis, le rabat sera porté après la lecture du serment. Si vous ne possédez pas de toge et de rabat, le Barreau de Longueuil peut vous les prêter gratuitement pour la cérémonie;

INVITÉS : Le nombre d'invités est illimité selon le nombre de places disponibles et le nombre d'assermentés. Le nombre d'assermentés et d'invités permis pour chacun vous sera indiqué dans le courriel vous confirmant le numéro de la salle, s'il y a lieu;

*SALLE : Le numéro de salle est connu **2 à 8 jours ouvrables avant la date prévue.** Un courriel à cet effet est envoyé. **N'oubliez pas d'indiquer clairement votre adresse courriel;***

PHOTO : À moins d'avis contraire de la part d'un assermenté présent, il est permis de prendre des photos durant la cérémonie à l'intérieure de la salle. La même règle s'applique pour filmer;

MAÎTRE DE STAGE : Le maître de stage du stagiaire est invité à être présent à la cérémonie et à prononcer quelques mots sur son stagiaire. Il est important que vous l'invitez à cette cérémonie;

DISCOURS : Vous serez également invité à prononcer quelques mots; (suggestion : profitez de ce moment pour remercier votre maître de stage, les représentants du Barreau présents, votre famille, et vos amis présents);

IMPORTANT* Nous vous prions d'aviser vos invités d'être présents au moins 15 minutes avant le début de la cérémonie.